L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 JANVIER 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 1, rue de Chartres, et No. 13, rue du Canal.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 28 JANVIER.

RECHERCHES SUR LA FABRICATION DU SUCRE.—Un travail plein d'intérêt et d'importance sur la nature chimique des substances saccharines et sur l'art de fabriquer le sucre, a été exécuté l'an dernier, sur l'ordre du Congrès, par le professeur McCulloh, sous la surveillance du professeur Bache, surintendant des poids et mesures, et ce travail appelle l'attention de tous les hommes engagés dans l'industrie sucrière. Il établit d'une façon très claire et presque toujours complète le point où est arrivée aujourd'hui cette industrie à la Havane, dans les Antilles, aux Etats-Unis, voire même en Europe; c'est une sorte de résumé scientifique où les planteurs, les fabricans et les raffineurs peuvent puiser des lumières qui les guideront dans la voie du progrès. Les qualités essentielles qu'ils y remarqueront, leurs feront d'ailleurs pardonner aisément quelques légères erreurs dont la théorie n'a pu garantir le savant professeur et que la pratique seule aurait signalées.

Le rapport de M. McCulloh est divisé en quatre chapitres: le premier, essentiellement scientifique, est consacré aux analyses et expériences faites sur trois différentes espèces de cannes à sucre: la canne à rubans, la canne créole et la canne d'Otahiti; le second qui est sans contredit le plus important, est une étude approfondie des différens systèmes de fabrication; le troisième traite des droits de sortie sur les sucres raffinés et de l'importation des mélasses et sirops aux Etats-Unis; le quatrième enfin contient l'analyse des échantillons de mélasses, sirops, sucres, &c. soumis au professeur par les officiers de Douane. Ces deux derniers chapitres s'adressent aux législateurs, chargés d'étudier la question au point de vue financier; le premier présente surtout de l'intérêt aux chimistes, et ses résultats seuls importent aux planteurs, tandis que le second les intéresse plus spécialement. Arrêtons nous donc un peu à ce dernier, après avoir constaté préalablement que le professeur a reconnu dans la canne d'Otahiti 67 88 pour cent de matière saccharine, 63 68 dans la canne créole et seulement 62 91 dans la canne à rubans, à l'état de dessication, ce qui établirait une supériorité réelle en faveur de la première. Cette observation néanmoins ne nous paraît point entièrement décisive, et nous savons plus d'un planteur parmi nous qui donne la préférence à la canne à rubans. L'expérience semble en effet avoir démontré qu'elle est aussi productive que l'autre, et qu'elle a de plus l'avantage d'être moins sensible au froid.

Le second chapitre prend en quelque sorte la canne à sa sortie du champ et ne la quitte qu'après sa transformation en pains de sucre; il présente et discute les différentes opérations auxquelles elle est soumise: l'extraction du jus, la défécation, le filtrage, l'évaporation, la cristallisation et le séchage font l'objet de six sections particulières, que viennent compléter deux sections additionnelles, l'une traitant de la transformation des mélasses ordinaires en sucre, l'autre, de l'usage et du traitement du noir animal. Chacune de ces sections mériterait une étude particulière; mais l'espace et le tems nous obligent à n'en saisir que quelques points en passant. Le peu que nous dirons, suffira cependant pour en faire comprendre la valeur.

Dans l'extraction du jus, le professeur M'Culloh affirme qu'il y a bénéfice marqué à ne pas donner trop de vitesse aux cylindres qui broient la canne, et c'est un conseil dicté par la science et confirmé par l'expérience. La quantité de jus obtenu est d'ordinaire en raison inverse de la vitesse des cylindres. Une pression double, ou pour mieux dire faite à deux reprises, donne aussi d'excellents résultats, surtout si l'on a pu forcer la canne à changer de position; et à ce propos il recommande un moyen suggéré par M. Payen; c'est, entre les deux pressions par les[illegible] passe la canne, de la soumettre à un jet de vapeur qui agit par dép[illegible] et favorise l'expulsion du jus, retenu par ses fibres cellulaires dans le tissu spongieux de la bagasse. Nous ne savons si le procédé de M. Payen a été déjà appliqué ici, mais la double pression de la canne, avec changement de position, est mise heureusement en usage par l'un de nos habitans les plus progressifs et les plus entreprenans, M. Lapice.

La défécation a été l'objet de recherches spéciales de la part de l'auteur, et sur ce point sa science est un guide sûr dans la discussion des divers procédés qu'il examine. Il arrive d'ailleurs à cette conclusion: "Le jus de la canne, comparé à celui de la betterave, contient si peu de matière étrangère que le noir animal suffit parfaitement bien à sa défécation."

Le filtrage amène tout naturellement la description des différents filtres: filtre à feuilles, filtre Dumon, filtre Peyron, &c., avec les divers perfectionnements qu'ils ont reçus. Le filtrage est, suivant l'auteur, une opération importante que l'on néglige trop généralement et qu'on devrait mieux surveiller; les planteurs feraient bien de s'attacher à n'employer que de bons filtres: ceux de Derosne, Dumont et Lovering sont ceux dont on se sert principalement sur les habitations qui possèdent des appareils perfectionnés. Dans l'île de Cuba on paraît préférer les premiers, tandis que les seconds sont fort en usage en Louisiane.

L'évaporation est traitée avec encore plus de développements que les sujets précédents, et l'évaporation dans le vide arrête surtout l'attention du professeur. Quatre systèmes de ce genre ont été inventés et mis heureusement à exécution: l'un par Howard, un autre par Roth, un troisième par Degrand, perfectionné par Derosne, enfin un quatrième par Rillieux. M. McCulloh après avoir apprécié les mérites respectifs des trois systèmes, semble se prononcer formellement en faveur du quatrième sur lequel il s'arrête avec une complaisance toute particulière. Nous ne sommes point assez compétents dans la matière pour discuter ce jugement; mais nous croyons que beaucoup d'hommes spéciaux ne le regardent point comme définitif.

Les plus sages recommandations sont renfermées dans l'article cristallisation, et là encore la science du chimiste sera du plus grand profit pour les perfectionnements de la manufacture. Sur ce point la théorie et la pratique ne peuvent que gagner en se combinant. On en peut en dire autant de l'article séchage. On lira aussi avec fruit les renseignements relatifs au "travail des seconds produits," et plus d'un habitant pourra y trouver de précieuses indications pour se créer une nouvelle source de bénéfices. Quant à "l'usage et au traitement du noir animal", c'est un détail d'économie qui a aussi une importance réelle dans l'article qu'il y consacre, M. McCulloh a fait surtout usage des lumières qui lui ont été fournies par les savants français, et notamment par Derosne.

Ce simple aperçu d'un rapport qui ne contient pas moins de 212 pages, donnera, nous l'espérons, à ceux de nos habitants qui ne l'ont pas encore vu, le désir de se le procurer, et ils y trouveront une mine abondante de renseignements dont ils ne manqueront point de faire usage pour réaliser d'importantes améliorations dans le travail de leurs sucreries. Nous aurons soin d'ailleurs de revenir encore sur cette enquête scientifique qui fait honneur à celui qui l'a accomplie, aussi bien qu'au corps législatif qui l'a ordonnée.

LE CHLOROFORME.—Ce médicament qui a, dit-on, presque détrôné l'éther comme moyen propre à prévenir les douleurs qui accompagnent les opérations chirurgicales, vient d'être essayé pour la première fois à la Nlle-Orléans, et son effet n'a malheureusement pas répondu à l'attente des chirurgiens qui l'ont employé.

Une petite fille âgée de 6 ans et demi a été soumise hier à l'opération de la taille par le Dr Luzenberg, qui dans cette opération a été assisté par MM. les Drs. Beugnot, Lewis et De Valletti. Quelques gouttes de chloroforme, récemment importées de Paris par le navire Narragansett, furent versées sur un mouchoir de poche qui fut lui-même appliqué sur la bouche et aux orifices des cavités nasales de l'enfant. L'inhalation de cette substance fut continuée pendant environ dix minutes, en ayant soin de renouveler le chloroforme, lorsqu'il se volatilisait. L'enfant se prêta avec docilité et intelligence à cette inhalation qui ne produisit qu'une légère rougeur de la face et n'amena aucune espèce d'insensibilité. Huit grammes (deux gros) du médicament furent employés pendant la durée de cet essai.

Les chirurgiens désespérant d'endormir l'enfant par ce moyen, eurent alors recours à l'éther qui fut administré à l'aide d'un appareil de Charrière. En moins de deux minutes l'enfant fut plongé dans un état d'insensibilité complète qui permit au Dr. Luzenberg de commencer l'opération. Celle-ci fut un peu longue, [illegible] du volume considérable de la pierre [illegible] de la vessie et de la difficulté que la position de cette pierre apportait à son extraction; l'effet de l'éther étant de courte durée, il fallut en recommencer l'administration à différentes reprises, et cette administration fut constamment couronné de succès.

L'opération chirurgicale elle-même a complètement réussi; et le Dr. Luzenberg a donné dans ce cas une nouvelle preuve de cette habileté qu'on lui reconnait depuis longtemps.

A quoi tient ici le défaut d'action du chloroforme, que l'on vous représente comme un médicament infaillible? Y a-t-il des sujets réfractaires à son action? Le chloroforme mis en usage manquait-il de pureté? C'est ce que de nouvelles expériences ne tarderont sans doute pas à nous apprendre.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Séance de Jeudi, 27 Janvier 1848.

M. Hall, de Lafourche, présente un mémoire du Maire et des administrateurs de la ville de Thibodeaux, concernant les Ecoles Publiques. Référé au comité de l'instruction publique.

On passe une résolution invitant le gouverneur à inviter l'honorable P. Soulé ses lettres de créance, comme Sénateur de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis.

Le Sénat réclame, par un message, la ratification de la Chambre à plusieurs bills et résolutions.

M. ——, de Natchitoches, présente une résolution conjointe invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès de faire tous leurs efforts pour amener l'adoption d'une loi amendant celle qui règle les malle-postes de cet Etat, de manière à créer de nouvelles routes et à en abolir d'autres dans la paroisse Natchitoches.

On présente une résolution enjoignant à l'ingénieur de faire certaines améliorations dans le lit de la rivière Rouge. Référé au comité des améliorations intérieures.

M. Ballitt introduit une série de résolutions relatives à la guerre du Mexique, dont il demande lui-même le dépôt sur le bureau, sujet à l'appel. M. Ballitt déclare qu'il les présentera en temps opportun comme substitut aux résolutions du Sénat. On en trouvera le texte dans notre partie anglaise.

Le comité des relations fédérales fait un rapport favorable à l'extension de la ligne limitrophe entre la Louisiane et le Texas, en y comprenant les eaux de la Sabine, à partir de l'embouchure de ce fleuve et en suivant la rive occidentale jusqu'au 32e degré de latitude Nord. Le comité fait aussi un rapport favorable à la résolution de M. Patterson invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire passer une loi qui crée un chantier de marine à Baton-Rouge ou sur quelque autre point convenable du Mississipi.

M. Duncan, de la Nouvelle-Orléans, présente des résolutions relatives à la guerre du Mexique, dont on verra le texte dans notre compte rendu anglais.—Ces résolutions subissent une première lecture et sont déposés sur le bureau, sujettes à l'appel.

La résolution du Sénat affectant $500 à l'achat d'un sabre d'honneur destiné au général Persifor F. Smith, est référée au comité.

M. Pike rapporte, au nom d'un comité, un bill relatif au transport des archives de l'Etat au siège du gouvernement, à Baton-Rouge.

M. Carnahan, de Natchitoches, introduit un bill pour incorporer l'Eglise Catholique de cette paroisse.

Le bill relatif à l'administration des successions est lu et référé à un comité.

M. Larue introduit une série de résolutions relatives à l'annexion du Texas et à la guerre du Mexique qui en a été le résultat. Elles ont été déposées sur le bureau sujettes à l'appel.

La séance est suspendue pendant quelques temps et les membres vont prendre part à une collation que leur offre le général Walker, trésorier.

La Chambre se réunit de nouveau. M. Watkins introduit un bill pour créer un autre notaire dans la paroisse St-Jacques. Référé à la délégation de cette paroisse.

Plusieurs autres mesures locales sont introduites, puis la Chambre s'ajourne.

SENAT.—M. Porter occupe le fauteuil en l'absence du lieutenant-gouverneur.

Le Sénat délibère sur plusieurs bills d'une nature locale.

M. Waddile réclame la prise en considération du bill (présenté par lui il y a quelques jours) qui change l'époque de la réunion de la Législature et la fixe au premier lundi de janvier. Il dit qu'il a introduit cette résolution parce que les planteurs de coton sont obligés de se trouver chez eux à la fin de février et au commencement de mars, en avançant l'époque de l'ouverture des chambres, les planteurs, qui y sont envoyés, auront le temps d'achever leurs travaux législatifs avant que les travaux agricoles ne les réclament sur leurs habitations. La résolution est référée au comité judiciaire.

Le Sénat s'ajourne ensuite, non sans avoir goûté de la collation offerte par le trésorier Walker.

MME DE PONTALBA ET LA MUNICIPALITÉ No. UN.—Nous avons reçu le mémoire que l'avocat de la Municipalité No. 1, M. ROBERT PREAUX, vient d'adresser à la Cour Suprême pour obtenir la cassation d'un jugement de la Troisième Cour de District qui a donné gain de cause à Mme de Pontalba, dans une réclamation intentée par cette Dame contre la Municipalité, comme subrogée aux droits de l'ancienne corporation. La question ne manque pas d'intérêt pour nos lecteurs; le mémoire a du mérite, et nous aurons soin d'y revenir en détail.

THEATRE D'ORLEANS.

LES MONPLAISIR.—Ce soir a lieu la sixième représentation des Monplaisir dont le succès va toujours crescendo. Un ballet et un divertissement nouveau nous montreront le charmant couple dans quelques danses où nous ne l'avons pas encore applaudi. La salle sera assurément trop petite pour le nombre des spectateurs.

HENRY PLACIDE.—Ce comédien si profond et si vrai, obtient chaque soir un grand succès au Théâtre Américain de la rue Poydras; et l'on voit de tems à autre près de lui son frère Tom, qui est sans contredit l'un des valets les plus parfaits et les plus naturels que l'on puisse applaudir au Théâtre. Avis aux amateurs.

CONGRÈS.

Séance du 20 janvier 1848.

SENAT.—M. Berrien présente une résolution pour demander au président communication des dépêches du général Taylor, relatives à la ligne qui pourrait être occupée par nos troupes, ligne dont il est fait mention dans le rapport du secrétaire de la guerre. M. Calhoun propose un amendement qui est accepté par M. Berrien. Cet amendement demande la communication des rapports des autres officiers qui auraient pu traiter la même question.

M. Douglas présente un bill pour accorder à l'Illinois le droit de route à travers les terres publiques pour la construction d'un chemin de fer conduisant aux grands lacs.

M. Atherton présente un bill qui apporte diverses modifications à la sous-trésorerie.

M. Jefferson Davis, du comité militaire, rapporte au bill pour augmenter l'efficacité de l'armée, en établissant une retraite pour les officiers hors de service.

M. Wiles, du comité des postes, rapporte un bill relatif au transport de la malle à l'étranger.

La résolution, présentée la veille par M. Mangum, est alors mise en discussion; et un débat très vif s'engage entre l'auteur de la proposition, MM. Cass, Crittenden, Allen et Foote. Ce dernier se permet une sortie assez déplacée contre M. Henry Clay qu'il accuse d'être un magnétiseur et de vouloir obtenir la présidence à l'aide des sciences occultes. Cette lourde plaisanterie est relevée par M. Crittenden qui fait remarquer avec beaucoup de raison qu'on devrait montrer plus d'égards pour un homme chargé d'années, qui s'est retiré dans la vie privée et qui ne songe plus à solliciter la faveur publique. L'honorable sénateur déclare qu'il a cru devoir cette observation à son amitié pour l'illustre citoyen auquel on a fait allusion. M. Foote s'empresse de protester qu'il n'a pas eu la moindre idée d'offenser Henry Clay, ni ses amis.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—M. Broadhead annonce la mort de John W. Horbeck, représentant de la Pennsylvanie; cet honorable membre, sentant sa fin prochaine, était depuis quelques jours retourné au sein de sa famille à Allentown. Les résolutions ordinaires sont adoptées, puis la Chambre s'ajourne.

LES MANIFESTATIONS en faveur du général TAYLOR continuent à éclater sur tous les points de l'Union et sous diverses formes. Dans une assemblée tenue dernièrement, les citoyens du comté de Perry, Pennsylvanie, ont adopté la résolution suivante:

"Résolu que l'homme qui a déclaré que, s'il eut voté en 1844, il aurait donné sa voix à Henry Clay, est assez profondément pénétré de la foi whig, pour que les citoyens du comté de Perry soient disposés à le soutenir pour la Présidence en 1848; et, s'il est nommé par une convention nationale whig, nous nous engageons à travailler pour lui avec le zèle et l'énergie qui caractérisent une bonne cause."

☞ Le correspondant qui écrit de Washington au Patriot de Baltimore, dit que M. Robert J. Walker et le colonel Jefferson Davis ont écrit au général [illegible] demander de se prononcer en faveur du [illegible]

La malle a manqué hier au-delà de Charleston. Cela devait être; on attend les détails des nouvelles d'Europe.

OREGON.—Les nouvelles de ce territoire reçues à New-York vont jusqu'au 8 juillet 1847. L'élection du gouverneur avait eu lieu, et bien que les retours ne fussent pas complets, on pensait que M. Abernethy avait été réélu. Les sociétés de tempérance ont grand succès par delà les montagnes Rocheuses.

L'organisation administrative et judiciaire du territoire paraît être aussi complète qu'on peut le désirer. Le Spectator de l'Orégon du 24 juin publie une série d'arrêts fort convenablement rédigés, rendus par la Cour Suprême dans sa session du susdit mois.

Aux dernières dates, on venait de recevoir la nouvelle de la victoire de Buena-Vista et de la prise de Vera-Cruz. Les nouvelles ne vont pas vite de ce côté; les navires non plus. Ainsi par exemple il a fallu quelque chose comme cent quarante huit jours à la barque Whiton pour aller de New-York à San-Francisco; et très probablement une quinzaine ou moins pour arriver de ce port à l'embouchure du Colombia. C'est une affaire de six mois pour aller par mer des Etats-Unis à l'Orégon. Que ce territoire se peuple; et bientôt des bateaux à vapeur nous y transporteront en six ou huit semaines.

On se plaignait fort de la sécheresse, et les fermiers appelaient la pluie de tous leurs vœux. Le blé surtout souffrait du manque d'eau.

Les Indiens inquiètent assez souvent les nouveaux colons; à l'embouchure de la Luckamute, ils ont détruit les troupeaux; dans les plaines de Tualatin, ils incommodent fort les habitans sur lesquels ils tirent, sans se gêner, des coups de fusil. C'est une triste situation.

Chronique Locale.

1re COUR DE DISTRICT.—M. Claudius Redon, accusé de vendre des billets de loterie, a été acquitté hier matin par le jury, qui avait passé toute la nuit renfermé.

RECORDER RAMOS.—Chose extraordinaire, pas une plainte n'a été portée hier au bureau du recorder Ramos. Le commis de ce magistrat, qui est ordinairement fort occupé, se reposait mollement en attendant la clientèle. Quelques vagabonds incorrigibles ont été envoyés à la maison de correction.

RECORDER SEUZENEAU.—M. George Caleb est le commissaire de la salle de bal située au coin Levée et Champs Elysées. Avant-hier, dans la nuit, une personne venue au bal l'a assailli et frappé d'une terrible façon. M. Caleb ayant porté une plainte au bureau du recorder Seuzeneau, ce magistrat a décerné un mandat d'arrêt contre l'agresseur.—Mardi soir, Clément Wheeler se présente à bord du nav. Chesapeake, mouillé dans le port de la 3e Municipalité, et adresse des menaces au capitaine Lambert. Wheeler a été arrêté hier matin, pour ce fait, et a dû fournir un cautionnement.

Rien de nouveau dans la 2de Municipalité en fait d'exploits de police. Plusieurs personnes prévenues d'avoir troublé l'ordre public comparaissaient hier devant le recorder Baldwin. Elles ont été sommées de fournir un cautionnement de $500 chacune pour répondre de leur bonne conduite à l'avenir.

TENTATIVE DE MEURTRE.—La police de la 2de Municipalité a arrêté pendant la nuit de mardi dernier le nommé Patrick Maher, accusé d'avoir tiré un coup de pistolet sur la personne de sa femme. Heureusement la balle a manqué son but. Au moment de son arrestation, la police a trouvé en sa possession un fusil et un pistolet chargés. L'accusé sera probablement examiné ce matin par devant le recorder Baldwin.

☞ On a trouvé hier matin, sur le rivage du lac Pontchartrain, à mi-chemin entre l'extrémité du Nouveau Canal et l'embouchure du bayou St Jean, le corps d'un homme dont on ignore le nom et qui portait le costume de chasseur. Le jury d'enquête, présidé par le coroner, a déclaré que le défunt s'était noyé probablement par accident.

☞ La police a arrêté hier et traduit devant le recorder Ramos, M. William Lynd, dont nous avons déjà mentionné le délit. La flamboyante plaisanterie des pétards l'expose à l'amende et à la prison.

MME GAINES À LA COUR SUPRÊME.—Voici comment un membre du Congrès raconte la scène qui a eu lieu à la Cour Suprême à Washington, au moment où a été connu l'arrêt de cette cour qui donne gain de cause à Mme Gaines.

"Quand la lecture de l'arrêt fut terminée, il se passa une scène que je n'oublirai jamais et que la parole ne saurait rendre. L'assistance qui était fort nombreuse, se leva pour entourer Mme Gaines et pour la féliciter du résultat qu'elle venait enfin d'obtenir. L'épouse du brave guerrier resta un instant immobile, avant d'avoir la conscience du triomphe qu'elle venait d'obtenir; puis les sentimens féminins étant les premiers à se faire jour, elle fondit en larmes, en levant les yeux au ciel en signe de reconnaissance.

"On se réjouit ici bien sincèrement du succès qu'elle vient d'obtenir. On rend hommage à l'inébranlable énergie qu'elle a déployée pour maintenir ses droits; on apprécie dignement son caractère, on sait de quels dévouements elle est capable. On sait qu'elle braverait la furie des éléments, les fatigues et les dangers pour aller secourir l'infortune. Elle mérite pleinement ce qui lui est arrivé."

UN JOLI PAYS.—Voici comment le Daily Advertiser de Détroit peint la vie qu'on mène dans le Michigan:

"Un citoyen qui habitait les environs du village de Niles, a été tué par un coup de fusil, en plein jour; il a été dévalisé, et son corps a été laissé gisant en proie aux bêtes féroces. Si un chasseur ne l'eut pas rencontré par hasard, la famille et les amis de cet infortuné n'auraient jamais su la cause de sa disparition subite.

"Vers le même tems, un homme de couleur de cette ville a eu le crâne fracassé par un coup de hache pendant qu'il dormait dans son lit.

"La veille de Noël un citoyen de Pontiac est appelé à sa porte par une personne qui se trouvait dans la rue; il se rend à cet appel; une altercation s'élève; il reçoit un coup de couteau dans le ventre, et le lendemain matin il avait cessé d'exister.

"Dimanche dernier, un citoyen de Détroit, arrêté sur le trottoir dans une des portions les plus respectables de la ville, est frappé d'un coup de poignard dans le cœur, et son cadavre reste étendu par terre, sous les fenêtres même d'un temple.

"Ce n'est pas tout encore; les archives de nos cours de justice prouvent que ces tribunaux ont eu à instruire dans ces derniers tems sur une douzaine de tentatives de meurtres. N'est-ce pas effrayant?"

UN PEUPLE CHANTEUR.—Une statistique littéraire récemment publiée porte à 57 le nombre des sociétés chantantes ou goguettes qui existent dans Paris. Il nous serait difficile d'énumérer les noms de ces associations lyriques.—Voici ceux que nous avons pu recueillir; le lecteur appréciera leur singularité quelquefois originale: La Lice chansonnière—Les Gais Pipeaux—les Enfants de la Halle—les Enfants de Phœbus—les Enfants de la Goguette—les Enfants du Vaudeville—les enfants de la Joie—les Amis des Arts—les Démocrites—les Joyeux—les Amis de la Chanson—les Courtisans de la Liberté—la Camaraderie—le Verre de Béranger—les Bérangistes—les Soirées de Famille—les Poissons de l'Hippocrène—les Palefreniers du cheval d'Apollon—la Pipe—le Canif—les Amis de la Gaudriole—les Momusiens—les Animaux—les Disciples de Bacchus—les Francs-Canotiers—les Moissonneurs—les Entonnoirs—les Ermites—les Nourrissons des Muses—les Vrais soutiens de la gaîté, etc.—Il se fait dans ces diverses goguettes 3,117 chansons par an,—un déluge de vers.

SINGULARITÉ.

Il y a deux mois, dit le Corsaire de Paris, un poète de nos amis, voyageant dans un pays d'outre-Quiévrain, fut appelé à visiter une de ces maisons-modèles que les philanthropes montrent à leurs amis et à leurs amies, quand ils veulent voir l'ombre du petit St-Vincent de Paule.

Il avait tout vu, tout examiné, lorsque, de retour sous le vestibule et près de tirer son chapeau à l'établissement, il remarqua, disposées le long du mur, un certain nombre de sébilles et de marmites vides:

—Qu'est-ce que cela? dit-il au gardien qui l'accompagnait.

—Monsieur, lui répondit le porte-clés, c'est la vaisselle des pauvres pères de famille, des pauvres ouvriers de la ville, qui chaque jour, pour subvenir à leurs besoins, viennent recueillir les restes de la cuisine des prisonniers; vous ne voyez pas aujourd'hui beaucoup de vases qui attendent leur pitance; mais pendant l'hiver, après le dîner de nos pensionnaires, il y en a jusqu'à cent et cent cinquante à cette même place.

Ce que nous rapportons ici est parfaitement historique, et nous demandons si ce seul fait ne juge pas tout le système pénitentiaire inauguré dans ces derniers temps par les bonnes âmes de la philanthropie.

De bonne foi, si, en entrant dans une prison, vous observiez dans le vestibule des marmites vides, tout naturellement ne croiriez-vous pas qu'elles ont contenu des restes de table apportés aux pauvres prisonniers par de bons et charitables bourgeois?

Eh bien! non, grâce aux progrès humanitaires, c'est tout le contraire qui a lieu: l'honnête ouvrier, le père de famille, auxquels le travail du jour et de la nuit ne suffit pas pour nourrir leur nombreuse famille, sont tout heureux de vivre des miettes de la table du repris de justice; et c'est le prisonnier, souvent le scélérat, qui, du haut de son [illegible], fait magnifiquement l'aumône au travail [illegible], à la vertu nécessiteuse. [illegible]

FEUILLETON.

Mémoires d'un Médecin.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIEME PARTIE.

JOSEPH BALSAMO.

LXV.

Le Jugement.

Fritz avait bien raison, les hôtes de Balsamo n'étaient pas entrés rue Saint-Claude avec un appareil pacifique, plus qu'avec un extérieur bienveillant.

Cinq hommes à cheval escortaient la voiture de voyage dans laquelle les maîtres étaient venus; cinq hommes de mine altière et sombre, armés jusqu'aux dents, avaient refermé la porte de la rue, et la gardaient, tout en paraissant attendre leurs maîtres.

Un cocher, deux laquais sur le siège de ce carrosse, tenaient sous leur manteau des couteaux de chasse et des mousquetons. C'était bien plutôt pour une expédition que pour une visite que tout ce monde était venu rue St-Claude.

Aussi cette invasion nocturne de gens terribles que Fritz avait reconnus, cette prise d'assaut de l'hôtel avait-elle imposé tout d'abord à l'Allemand une terreur indicible. Il avait essayé de refuser l'entrée à tout le monde, lorsqu'il avait vu par le guichet l'escorte et deviné les armes; mais ces signes tout puissans, irrésistible témoignage du droit des arrivans, ne lui avaient plus permis de contester. A peine maîtres de la place, les étrangers s'étaient postés, comme d'habiles capitaines, à chaque issue de la maison, sans prendre la peine de dissimuler leurs intentions malveillantes.

Les prétendus valets dans la cour et dans les passages, les prétendus maîtres dans le salon, ne présageaient rien de bon à Fritz; voilà pourquoi il avait brisé la sonnette.

Balsamo, sans s'étonner, sans se préparer, entra dans le salon que Fritz, pour faire honneur comme il le devait à tout visiteur, avait éclairé convenablement.

Il vit assis sur des fauteuils les cinq visiteurs, dont pas un ne se leva quand il parut.

Lui, le maître du logis, les ayant vus tous, les salua civilement.

Ce fut alors seulement qu'ils se levèrent et lui rendirent gravement son salut.

Il prit un fauteuil en face des leurs, sans remarquer ou sans paraître remarquer l'étrange ordonnance de cette assistance. En effet, les cinq fauteuils formaient un hémicycle pareil à ceux des tribunaux antiques, avec un président dominant deux assesseurs, et son fauteuil à lui, Balsamo, établi en face de celui du président, occupant la place qu'on donne à l'accusé dans les conciles ou les prétoires.

Balsamo ne prit pas le premier la parole, comme il l'eut fait en toute autre circonstance; il regardait sans bien voir, toujours par suite de cette douloureuse somnolence qui lui était restée après le choc.

—Tu nous a compris, à ce qu'il paraît, frère, dit le président, ou plutôt celui qui occupait le fauteuil du milieu. Tu es cependant bien tardé à venir, et nous délibérions déjà pour savoir si l'on enverrait à ta recherche.

—Je ne vous comprends pas, répondit simplement Balsamo.

—Ce n'est pas ce que j'avais cru en te voyant prendre vis-à-vis de nous la place et l'attitude de l'accusé.

—De l'accusé? balbutia vaguement Balsamo.

Et il haussa les épaules.

Je ne comprends pas, dit-il.

—Nous allons te faire comprendre, et cela ne sera pas difficile, à en croire ton front pâle, tes yeux éteints, ta voix qui tremble.... on dirait que tu n'entends pas.

—Si fait, j'entends, répondit Balsamo en secouant la tête comme pour en faire tomber les pensées qui l'obsédaient.

—Te souvient-il, frère, continua le président, que, dans ses dernières communications, le comité supérieur t'ait donné avis d'une trahison méditée par un des grands appuis de l'ordre?

—Peut-être.... oui.... je ne dis pas non.

—Tu réponds comme il convient à une conscience tumultueuse et troublée; mais remets-toi.... ne te laisse point abattre; réponds avec la clarté, la précision que te commande une position terrible; réponds-moi d'après cette certitude que tu peux nous convaincre, car nous n'apportons ici ni préventions, ni haine; nous sommes la loi; elle ne parle qu'après que le juge a écouté.

Balsamo ne répliqua rien.

—Je te le répète, Balsamo, et mon avertissement une fois donné sera comme l'avis que se donnent des combattans avant de s'attaquer l'un à l'autre; je vais t'attaquer avec des armes loyales, mais puissantes; défends-toi!

Les assistans, voyant le flegme et l'immobilité de Balsamo, se regardèrent, non sans étonnement, puis reportèrent leurs yeux sur le président.

—Tu m'as entendu, n'est ce pas, Balsamo? répéta ce dernier.

Balsamo fit de la tête un signe affirmatif.

—Et donc, en frère plein de loyauté, de bienveillance, averti ton esprit, et fait pressentir le but de mon interrogatoire. Tu es averti; garde-toi, je recommence.

Après cet avertissement, continua le président, l'association délégua cinq de ses membres pour surveiller à Paris les démarches de celui qu'on nous signalait comme un traître.

Or, nos révélations à nous ne sont pas sujettes à l'erreur; nous les tenons ordinairement, tu le sais toi-même, soit d'agens dévoués parmi les hommes, soit d'indices certains parmi les choses, soit de symptômes et de signes infaillibles parmi les mystérieuses combinaisons que la nature n'a encore révélées qu'à nous. Or, l'un de nous avait eu sa vision par rapport à toi, nous savons qu'il ne s'est jamais trompé, nous nous sommes tenus sur nos gardes, et nous t'avons surveillé.

Balsamo écouta le tout sans donner la moindre marque d'impatience, ou même d'intelligence. Le président continua.

—Ce n'était pas chose aisée que de surveiller un homme tel que toi; tu entres partout, ta mission est de prendre pied partout où nos ennemis ont une maison, un pouvoir quelconque. Tu as à ta disposition toutes tes ressources naturelles qui sont immenses, celles que l'association te donne pour faire triompher sa cause. Longtemps nous avons flotté dans le doute, en voyant venir chez toi des ennemis tels qu'un Richelieu, une Dubarry, un Rohan. Il y avait eu d'ailleurs, dans la dernière assemblée de la rue Plâtrière, un discours prononcé par toi, discours plein d'habiles paradoxes qui nous ont laissé croire que tu jouais un rôle en flattant, en fréquentant cette race incorrigible qu'il s'agit d'extirper de la terre. Nous avons respecté pendant un temps les mystères de ta conduite, espérant un heureux résultat; mais enfin la désillusion est arrivée.

Balsamo conserva son immobilité, son impassibilité, de sorte que le président se laissa gagner par l'impatience.

—Il y a trois jours, dit-il, cinq lettres de cachet furent expédiées. Elles avaient été demandées au roi par M. Sartines; remplies aussitôt qu'elles furent signées, elles furent présentées, le même jour, à cinq de nos principaux agens, frères très fidèles, très dévoués, qui habitent à Paris. Tous cinq furent arrêtés et conduits, deux à la Bastille, où ils sont écroués au plus profond secret; deux à Vincennes, dans l'oubliette; un à Bicêtre dans le plus mortel des cabanons. Connaissais-tu cette particularité?

—Non, dit Balsamo.

—Cela est étrange d'après les relations que nous te connaissons avec les puissans du royaume. Mais ce qui est plus étrange encore, le voici.

Balsamo écouta.

—M. de Sartines, pour faire arrêter ces cinq fidèles amis, devait avoir eu sous les yeux la seule note qui renferme lisiblement les cinq noms des victimes. Cette note t'a été adressée par le conseil suprême en 1769, et c'est toi-même qui a dû recevoir les nouveaux membres et leur donner immédiatement le rang que le conseil suprême leur assignait.

Balsamo témoigna par un geste qu'il ne se rappelait rien.

—Je vais aider ta mémoire. Les cinq personnes dont il s'agit étaient représentées par cinq caractères arabes, et les caractères correspondaient, sur la note à toi communiquée, aux noms et aux chiffres des nouveaux frères.

—Soit, dit Balsamo.

—Tu reconnais?

—Ce que vous voudrez.

Le président regarda ses assesseurs, pour prendre acte de cet aveu.

—Eh bien! continua-t-il, sur cette même note, la seule, entends-tu bien, qui ait pu compromettre les frères, un sixième nom se trouvait; t'en souviens-tu?

Balsamo ne répliqua point.

—Ce nom était celui-ci: comte de Fenix!

—D'accord, dit Balsamo.

—Pourquoi alors, si les cinq noms des frères ont figuré sur cinq lettres de cachet, pourquoi le tien, respecté, caressé, est-il entendu avec faveur à la cour ou dans les antichambres des ministres? Si nos frères méritaient la prison, tu la mérites aussi: qu'as-tu à répondre?

—Rien.

—Ah! je devine ton objection; tu peux dire que la police a par des moyens à elle, surpris les noms des frères plus obscurs, mais qu'elle a dû respecter le tien, nom d'ambassadeur, nom d'homme puissant; tu diras même qu'elle n'a pas pu soupçonner ce nom.

—Je ne dirai rien du tout.

—Ton orgueil survit à ton honneur; ces noms, la police ne les a découverts qu'en lisant la note confidentielle que le conseil suprême t'avait adressée; et voici comment elle l'a lue.... Tu l'avais enfermée dans un coffret. Est-ce vrai?

—C'est vrai.

—Un jour, une femme est sortie de chez toi portant le coffret sous son bras. Elle a été vue par nos agens de surveillance et suivie jusqu'à l'hôtel du lieutenant de police, dans le faubourg Saint-Germain. Nous pouvions arrêter le malheur dans sa source, car, en prenant le coffret, en arrêtant cette femme, tout devenait pour nous calme et sûr. Mais nous avons obéi aux articles de la constitution, qui prescrit de respecter les moyens occultes à l'aide desquels certains associés entendent servir la cause, même lorsque ces moyens auraient une apparence de trahison ou d'imprudence.

Balsamo parut approuver cette assertion, mais par un geste si peu marqué, que, sans son immobilité passée, le geste eût paru insensible.

—Cette femme parvint jusqu'au lieutenant de police, dit le président; cette femme donna le coffret, et tout fut découvert.—Est-ce vrai?

—Parfaitement vrai.

Le président se leva.

—[illegible] belle, [illegible]

—Je n'ai pas encore achevé. Un quart d'heure après son entrée chez le lieutenant de police, tu y entras toi-même. Elle avait semé la trahison, tu venais récolter la récompense. Elle avait pris sur elle, en obéissante servante, la perpétration du crime; tu venais, toi, élégamment donner un dernier tour à l'œuvre infâme. Lorenza ressortit seule. Tu la reniais sans doute, et tu ne voulais pas être compromis en l'accompagnant; toi tu sortis triomphant, avec Mme Dubarry, appelée là pour recueillir de ta bouche les indices que tu voulais te faire payer.... Tu es monté dans le carrosse de cette prostituée, comme le batelier dans le bateau avec la pécheresse Marie l'Egyptienne; tu laissais les notes qui nous perdaient chez M. de Sartines; mais tu emportais le coffret qui pouvait te perdre près de nous. Heureusement nous avons vu! la lumière de Dieu ne nous manque pas dans les bonnes occasions....

Balsamo s'inclina sans rien dire.

—Maintenant je puis conclure, ajouta le président. Deux coupables ont été signalés à l'ordre: une femme, ta complice, qui, peut-être innocemment, mais qui, de fait, a porté préjudice à la cause en révélant un de nos secrets; toi secondement, toi le maître, toi le grand cophte; toi, le rayon lumineux qui as eu la lâcheté de t'abriter derrière cette femme pour que l'on vit moins clairement la trahison.

Balsamo souleva lentement sa tête pâle, et attacha sur les commissaires un regard étincelant de tout le feu qui avait couvé dans sa poitrine depuis le commencement de l'interrogatoire.

—Pourquoi accusez-vous cette femme? dit-il.

—Ah! nous savons que tu essayeras de la défendre; nous savons que tu l'aimes avec idolâtrie; que tu la préfères à tout. Nous savons qu'elle est ton trésor de science, de bonheur et de fortune; nous savons qu'elle est pour toi un instrument plus précieux que tout le monde.

—Vous savez cela? dit Balsamo.

—Oui, nous le savons, et nous te frapperons bien plus par elle que par toi.

—Achevez....

Le président se leva....

—Voici la sentence.

—Joseph Balsamo est un traître; il a manqué à ses sermens; mais sa science est immense, elle est utile à l'ordre. Balsamo doit vivre pour la cause qu'il a trahie; il appartient à ses frères, bien qu'il les ait reniés.

—Ah! ah! dit Balsamo, sombre et farouche.

—Une prison perpétuelle protégera l'association contre ses nouvelles perfidies, en même temps qu'elle permettra aux frères de recueillir de Balsamo l'utilité qu'elle a droit d'attendre de chacun de ses membres.

Quant à Lorenza Feliciani, un châtiment terrible....

—Attendez, dit Balsamo avec le plus grand calme dans la voix....; vous oubliez que je ne me suis pas défendu; l'accusé doit être entendu dans sa justification.... Un mot me suffira, un seul document; attendez-moi une minute, je vais rapporter la preuve que je promets.

Les commissaires se consultèrent un moment.

—Oh! vous craignez que je me tue! dit Balsamo avec un sourire amer.... Si je l'eusse voulu, ce serait fait. Il y a dans cette bague de quoi vous tuer tous cinq si je l'ouvrais; vous craignez que je m'enfuie, faites moi accompagner si cela vous convient.

—Va! dit le président.

Balsamo disparut pendant une minute; puis on l'entendit redescendre pesamment l'escalier; il rentra.

Il tenait sur son épaule le cadavre raidi, froid et décoloré de Lorenza, dont la blanche main pendait vers la terre.

—Cette femme que j'adorais, cette femme qui était mon trésor, mon bien unique, ma vie, cette femme qui a trahi, comme vous dites, s'écria-t-il, la voici, prenez-la! Dieu ne vous a pas attendu pour punir, messieurs, ajouta-t-il.

Et, par un mouvement prompt comme l'éclair, il fit glisser le cadavre sur ses bras et l'envoya rouler sur le tapis jusqu'aux pieds des juges que les froids cheveux et les mains inertes de la morte allèrent effleurer dans leur horreur profonde, tandis qu'à la lueur des lampes on voyait la blessure à un rouge sinistre et profond s'ouvrir au milieu de son col d'une blancheur de cygne.

—Prononcez maintenant, ajouta Balsamo.

Les juges épouvantés poussèrent un cri terrible, et, saisis d'une vertigineuse terreur, s'enfuirent dans une confusion inexprimable. On entendit bientôt les chevaux hennir et piétiner dans la cour; la porte gronda sur ses gonds, puis le silence, le silence solennel revint s'asseoir auprès de la mort et du désespoir.

[A continuer.]

CANDIDATS.

☞ Les personnes suivantes ont été nommées comme candidats à la charge de Directeurs de la Banque des Citoyens, à l'élection le 7 février prochain.
JAMES ROBB,
A. B. ROMAN,
ARNOLD BODIN.
24 jan

☞ MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No. 3, à l'élection d'avril prochain.
JULES BENIT.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que l'Hon. A. D. CROSSMAN est candidat pour être réélu Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Anahuac, Crocker, pr le Havre.
York, Pollard, pr Boston.
Howard, Paulsen, pr Hambourg.
Rochester, Otis, pr Baltimore.
Barque St Joseph, Bryan, pr Baltimore.
St James, Johnston, pr Philadelphie.
Mary, Broughton, Melcher, pr Vera-Cruz.
Brick [illegible], pr Vera Cruz.
[illegible], pr la Havane.
Goelette Hester, Green, pr Charleston.
Bossom, Strong, pr Sabine.
Wm H Hazard, Saunders, pr la côte allemande.
Gen Clinch, Hallett, pr Charleston.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Fashion, Morgan, de Tampico.
Brick Versailles, Pendleton, de Camden, Me.
Judge Mitchell, [illegible], de Pascagoula.
Goelette Southerner, Baker, de Philadelphie.
Stranger, Tory, de St Martins.
—STEAMERS.—
E A Ogden, Templeton, de la Nlle Iberie.
Majestic, Cre, de Baton Rouge.
F M Streck, Streck, de Lafourche.
Northern Light, Stewart, de Cincinnati.
C E Watkins, Voe, de Louisville.
Hard Times, Wallis, de Yazoo River.
Concordia, Pearce, de Memphis.
Bridgewater, Lee, de St Louis.
St Landry, Dugas, du Lockport.
Time and Tide, Ratier, de St Martinville.
Jas L Day, Reynolds, de Mobile.

MEMORANDA.

Au départ du navire à vapeur Fashion, le 20 du courant, le brick Eliza Jane, parti de ce port, se trouvait sur la barre à Tampico.

BANQUE DE CITE.

20 janvier 1848.

LES propriétés et domaines ci-après appartenant à cette institution sont offertes en vente. Conditions: Un tiers comptant et la balance payable à un et deux ans, portant 6 pour cent d'intérêt par an.

Si les dites propriétés n'étaient pas vendues à l'amiable d'ici au courant du mois d'avril prochain, elles seraient alors vendues à l'encan.

Les personnes qui désireraient entrer en marché, pourront savoir les prix demandés de ces propriétés en s'adressant au soussigné à la Banque.

R. J. PALFREY, caissier.

Le beau magasin à 4 étages, rue Tchoupitoulas No 91, ayant 32 pieds 11 pouces de façade, sur 140 pieds de profondeur et faisant face à la rue Poucher, loué à bail jusqu'au 1er novembre pour $216 66 par mois.

Le magasin connu sous le nom de MAGASIN PERNIX, No 201 rue Tchoupitoulas, le terrain mesurant 64 pieds 2 1/2 pouces, sur 174 pieds 1 pouce de profondeur, le magasin mesurant 5[illegible] pieds, sur 130 pieds, hangard dans le fond, 60 pieds sur 25 pieds, loué à bail jusqu'au 1er novembre pour $130 par mois.

Les 4 maisons à trois étages avec magasin au [illegible] désignés sous les Nos 114, 119, 122 et 124, rue Tchoupitoulas, chacune mesurant 24 pieds 4 pouces de face sur [illegible] pieds de profondeur, chacune louée à bail jusqu'au 1er novembre, pour $75 par mois. Les sept magasins à deux étages sur la rue de la Commune, portant les Nos 53, 57, 59, 61, 63, 65 et 67, mesurant environ 20 pieds de face, sur 90 pieds de profondeur, loués à bail jusqu'au 1er novembre pour $41 66 par mois.

Les deux maisons et magasins en briques rue Girod, portant les Nos 26 et 28 mesurant 30 pieds de face sur 86 pieds de profondeur loués jusqu'au 1er novembre à 112 50 par mois.

Les trois magasins, à 4 étages Nos 105, 106 et 107, sur la rue de la Nouvelle-Levée, mesurant 31 pieds 4 pouces et 2 lignes de face; No 106 mesurant 19 pieds 6 pouces 8 lignes de façade et No 107 mesurant 19 pieds 1 pouce 4 lignes de façade sur 113 pieds 5 pouces de profondeur, chacun d'eux loués à bail jusqu'au 1er novembre à $62 50 par mois.

Les six magasins à 3 étages Nos 111, 112, 113, 114, 115 et 116 rue de la Nouvelle Levée, chacun mesurant 17 pieds 4 pouces 1/2 sur 96 pieds de profondeur, avec droit à une allée commune sur le derrière du tout, ayant 4 pieds de large, tous loués jusqu'au 1er novembre prochain à $75 par mois chaque.

Le magasin en briques à 4 étages Numéro 26, rue de la Nouvelle Levée, mesurant 23 pieds 8 pouces 6 lignes de face sur 91 pieds 6 pouces 5 lignes, où il se rétrécit de 5 pieds 8 pouces 6 lignes, et de là une profondeur de 89 pieds 3 pouces 7 lignes faisant un total sur la ligne basse de 180 pieds, loué à bail jusqu'au 1er novembre à $150 par mois.

Les deux magasins en briques à trois étages, avec façade de granit, situés au coin et face à la rue de la Levée, à la rue Conti, et au chemin public, mesurant 43 pieds 10 1/2 pouces face au chemin public, 57 pieds 4 pouces face à la rue Conti et 42 pieds 4 pouces et demi sur la rue de la Levée sur 63 pieds 5 pouces sur l'autre côté, loués à bail pour cinq ans du 1er novembre 1847, à raison de $2,500 par an, payable tous les mois.

Trois lots sur la rue Annonciation dans l'îlet borné par les rues Robin, Annonciation, Bassin et Constance, chacun mesurant 30 pieds 9 pouces de face et sur le fond, sur 125 pieds de profondeur.

Quatre lots sur la rue Constance dans le même îlet, avec les mêmes dimensions.
20jan—2m

EN débarquement du navire Rhodes, venant de Marseille, et à vendre par les soussignés, 50 quarts vin muscat doux, de la marque F. Durand de Perpignan.
10 barriques même vin sec, à vendre par
29jan J & J TARDOS, 15, Conti.

COGNAC—En débarquement du navire Lion, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés, 10 demi pipes Maglory 1827, quarts dito dito; 5 demi pipes Jules Robin & Co, La Rochelle, couleur blanche; 5 quarts dito dito; 5 barils dito dito dito; dito couleur d'or; 5 quarts dito dito dito; 5 barils dito dito dito dito, 20 quarts J. Brandy 204 [illegible] J. TARDOS, 15, Conti.

[illegible]

Institution pour les deux sexes

Dirigée par
M. ET MME GOUBAULT,
(Enseignement par la méthode Malavergne.)
RUE DES REMPARTS, No. 141, entre les rues Saint-Pierre et Toulouse.
(CLASSE LE SOIR.)

L'ETABLISSEMENT fondé par M. et Mme Goubault, en janvier 1847, réunit aujourd'hui toutes les conditions de stabilité et de durée. Dans le but d'en donner aux familles une nouvelle assurance, M. Goubault va, d'après l'agrément et la volonté expresse de M. Malavergne, adopter la méthode basée sur le principe de la localisation personnifiée, méthode dont la puissance est établie parmi nous d'une manière irréfragable. La Cour des Etats-Unis a breveté M. Malavergne et lui a reconnu le privilège d'une invention aussi profonde qu'humanitaire. Toutes les classes de la société devaient participer à un tel bienfait. Aussi, M. et Mme Goubault, s'empressent-ils d'annoncer aux familles, qu'à partir du 1er janvier 1848, la méthode basée sur le principe de la localisation personnifiée, où signes sensibles, sera adoptée et enseignée dans leur établissement. Deux professeurs, l'un d'anglais, l'autre de français, donneront leurs soins éclairés aux élèves, et les luttant à un enseignement dont les merveilleux résultats ne seront pas mis en doute.

Le programme de l'enseignement comprend:
1o. Lecture,—Ecriture,—Arithmétique,—Géographie,—Grammaire,—Histoire,—Catéchisme.
2o. Mathématiques,—Analyse logique,—Astronomie,—Sciences naturelles,—Religion.

Mme Goubault enseignera aux jeunes personnes la Couture, la Tapisserie, la Broderie et tous les ouvrages qui conviennent à leur sexe.

Les enfans des parents qui le désireront seront conduits au catéchisme de l'église, pour y être préparés à la première communion, et un respectable ecclésiastique viendra visiter de temps en temps l'institution.

La plus active surveillance est exercée dans l'établissement.

CONDITIONS.

Pensionnaires (blanchissage compris)	$20 00 p. m.
Demi pensionnaires	10 00 do
Externes	4 50 do

La musique, la danse et le dessin architectural se paient à part.

REFERENCES.
Première Municipalité, Dr. E. Mercier, No. 110, rue de la Bourse.
Seconde Municipalité, Mr. J. M. Lapeyre, No. 66, rue St-Charles.
Troisième Municipalité, Mr. A. Dimitri, surintendant des Ecoles Publiques de l'Etat. 27 jan

Avis au Public.

LE soussigné a l'honneur d'exposer au public que plusieurs plaintes portées contre lui de la part de son ex-associé Joseph Franconi sont dénuées de tout fondement. Il déclare à cet effet, que le dit Franconi voulait lui escroquer $1150 qu'il avait reçues et qu'il a [illegible] publiquement [illegible] reste donc à faire connaître à ses amis et connaissances la fourberie de cet ex-associé, qu'il a pu soutenir un mensonge [illegible] M. Ducatel, lequel a reçu le témoignage de sa signature qu'il ne pourrait plus nier.
P. PELLANDINI.
25jan—3 Peintre, encoignure Royale et St Pierre.

LE soussigné déclare respectueusement au public que toutes les assertions de M. Pellandini, publiées dans l'Abeille du 24, dans le but de porter atteinte au caractère et à l'honneur du soussigné, sont entièrement fausses et mensongères, n'étant que l'issue de son esprit de malveillance.

Le soussigné a dit et confirme ici que M. Pellandini, abusant de sa bonne foi et de l'aveugle confiance qu'il lui prêtait, a voulu dissoudre une association avantageuse avant l'époque fixée, pour s'en réserver le monopole.

Quant à l'escroquerie dont M. Pellandini l'accuse, non seulement, c'est là une calomnie, mais au contraire, telle a été la bonne foi du soussigné qu'il a dû se soumettre à une perte de $900, afin d'en finir d'une manière quelconque avec lui.
25jan—3t JOSEPH FRANCONI.

LE sieur FRANCONI prétend dans sa réponse qu'il a été dupé par moi d'une somme de $900 [illegible] être tellement grande que notre société a été dissoute sans discussion, et qu'il n'y avait pas d'époque fixée pour son expiration. J'ai compté, au jour de la liquidation, à mon ex associé, la somme de $1150 en espèces, et lui ai remis un bon de $470 qui faisait le complément de sa côte part, sans aucune réclamation de sa part. Il a profité de cette circonstance pour dire à tout le monde que je l'avais chassé comme un chien de l'établissement; d'après ce manque de bonne foi on peut juger l'homme. Je possède du reste les témoignages les plus authentiques de la vérité des faits que j'avance. [illegible]
P. PELLANDINI.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre, aux plus bas prix de la place:
10 caisses arabes blanc, en fil;
10 caisses de jaconas en coton;
4 caisses grenadines pure, en coton;
4 do stylées superfines, bleu et rayé;
4 do batistes extra fines, No 20;
12 do coutil fil, couleur;
12 do vestados couleur;
4 do croisé uni, nouvel article;
10 do batiste du Nord;
4 do piqué de Marseille, blanc et couleur;
4 do batiste d'Ecosse, à raies;
20 do organdies et balzorines, extra riches;
20 do jaconat de Paris, Grenadine, [illegible];
5 do jaconat anglais, en couleur;
20 do jaconat noir et blanc;
[illegible]
nouveau style, des parasols, écharpes et châles, barèges, shalis mousselines, gants et mitaines en fil, etc.
H. DE GOER & RIFFLARD,
27 jan 21, rue des Magasins.

MEUBLES FRANÇAISES—Nous avons actuellement en vente un lot de meubles français de choix, de 2[illegible] à 54 pouces de diamètre. Aussi, un grand assortiment de meubles de Cologne.
H. DE GOER & RIFFLARD,
27 jan 21, rue des Magasins.

EN débarquement du navire Suwarrow, de Bordeaux: [illegible] boites sardines à l'huile, [illegible] caisses de 30 demi bouteilles truffes [illegible] à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
99, Douane.

VINS.—En débarquement du navire Lion, de Bordeaux:
4 barils vin blanc, Haut Sauterne;
16 barriques vin rouge.
En magasin:
30 barriques vin de medoc vieux;
[illegible] eau de vie de cognac, 4me,
100 caisses cerises à l'eau de vie,
100 do fruits au sucre;
300 mille bouchons de toutes qualités.
A vendre par POUGET FILS,
21jan rue Conti, entre Chartres et Levée.

NUMA LACOSTE, 147, rue Royale, offre à vendre en débarquement des navires Asia, du Havre, Lorena, Bangor et Suwarrow, de Bordeaux, Jupiter, de Marseille:
500 demi-ancres françaises de 4 gallons;
150 do do 8 do;
150 do do 2 do;
400 do do do;
12 barils vinaigre de vin blanc;
10 barriques vin rouge Pauillac Médoc;
40 do do Gruau Larose;
12 do do Chateau Margaux;
30 do do St Emilion;
9 demi barriques do do do;
20 lots de cognac, (marque A. Seignette);
4 do do E. Loupuy;
300 caisses vin rouge Pauillac M[illegible];
300 do do Cantenac Médoc;
315 do do Vve Bachelot;
120 do cerises à l'eau de vie; 30 do prunes do; 20 do abricots do; 2000 demi boites sardines à l'huile, 1000 boites do do; 400 quarts de [illegible] do do; 25 caisses fruits assortis à l'eau de vie; 10 do marasquin; divers modèles de paniers assortis extra superfine; 300 paniers de 100 bouteilles vides, 250 do de 12 bouteilles huile Plagniol; 100 do de 24 1/2 do do; 150 caisses vin muscat de Frontignan; 25 do de 12 sacoches eau de fleur d'oranger; 30 caisses anchois dans la saumure; 20 do olives do; 30 do câpres au vinaigre; 30 do cornichons do. 27 jan

COUVERTES bleues et vertes, reçues par le navire Victoria, de Bordeaux,
20 balles couvertes bleues de Granier;
10 do do vertes do.
Avec une addition de couvertes blanches de 3 points.
H. DE GOER & RIFFLARD,
21, rue des Magasins.
Agent pour Z. GRANIER, fils. 25jan

Marchandises sèches pour le marché mexicain.
LES soussignés viennent de recevoir:
30 caisses indiennes fond couleur claire.
35 caisses jaconats imprimés.
20 do mouchoirs de coton en couleur.
50 do [illegible] de coton.
Et plusieurs autres articles ayant droit au drawback.
H. DE GOER & RIFFLARD,
25janv 21, Magasins.

EN débarquement du navire Lion, capitaine Henry, venant de Bordeaux:
40 barils vin Haut Sauterne;
12 barriques vin bon ordinaire.
A vendre par D. LANATA,
9, rue Jefferson.

EN débarquement de la barque Rhode, capitaine Birmingham, de Marseille:
100 barriques Bedford, première qualité;
127 jarres d'amandes à la dame;
3 jarres de dattes Muscadet.
A vendre par D. LANATA,
27jan 9, rue Jefferson.

JAMBONS—20 tierces jambons extra choisis, par le bateau [illegible], en débarquement et à vendre par
W. H. SIMMONS,
27 jan 31, rue Gravier.

PATE et gelée de goyave—6 barils de petites boites, à vendre par
W. H. SIMMONS,
27 jan 31, rue Gravier.

CIGARES—60,000, de la marque célèbre de Figues & Millar, 40,000 Larosa et Canones, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,
27jan 31, rue Gravier.

SEL DE CADIZ—150 tonneaux à bord du navire Elizabeth Bruce, et à vendre par
LEVI H. GALE,
27 jan 93, rue Commune.

EN débarquement du navire Suwarrow, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin rouge St-Julien;
95 paniers vin de champagne;
10 do en 1/2 bouteilles do;
15 caisses vin vieux de Madère.
PERRON,
27 jan enc. Royale et Dumaine.

2000 barriques de chaux, en débarquement du brick Versailles, 3e Municipalité, à vendre par JOHN HAYMAN & Co.
79, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges,
27 jan 3e Municipalité.

1500 barils de chaux, en débarquement des barques Star et Watts, au wharf de la rue d'Orange, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co.
79, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges,
27jan 3e Municipalité.

EN débarquement du navire Arkansas de Bordeaux—400 boites sardines marque A Camus, 1,250 demi do do, 400 caisses pois verts, 300 demi [illegible] do do, 100 do champagne, 200 demi do truffes, 40 caisses absynthe, 30 do fruits à l'eau de vie, 5 do prunes, à vendre par
E. ROCHEREAU & Co,
21 jan 17 et 19 rue St-Louis.

[illegible]

AVIS.

Le steamer anglais, de SOUTHAMPTON, pour les Indes Orientales, est attendu, suivant le temps, au port de l'Ile aux Vaisseaux, mardi, 1er février prochain, et partira le même jour pour Vera-Cruz et Tampico. Les passagers et leur bagage (excepté les lettres et journaux qui ne seront pas reçus) partiront du dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique, le 1er février, à 9 heures A. M., pour le débarcadère de Proctor, sur le lac Borgne, et de là par le steamer à basse pression, Bolivar, capt. Henderson.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie du Rail road, No. 70, Passage de la Bourse. 25jan—au 1 fév.

☞ Le navire SUWARROW, de Bordeaux, est maintenant en déchargement dans la 1re Municipalité. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis d'ici à cinq jours, et de faire recevoir leur marchandises sur la Levée, sans quoi elles seront envoyées à leurs frais dans les magasins publics.
A. CARRIERE,
25 jan No. 94, Vieille Levée.

☞ Le navire ELIZABETH BRUCE, capt. Day, de Cadix, est actuellement en déchargement en face de la Presse à Coton. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis de la Douane, d'ici à cinq jours, autrement leurs marchandises seront envoyées aux magasins publics.
26 jan L. H. GALE, 93 Commune.

☞ La barque RHODES, capt. Rennington, de Marseille, est maintenant en débarquement dans la 1re Municipalité. Les consignataires sont prévenus que toutes les marchandises dont les permis n'auront pas été pris, dans les cinq jours, seront envoyées aux entrepôts publics.
BAILEY & BAXTER,
25 jan 77, rue Commune.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1848.
UN dividende de 4 pour cent a été déclaré aujourd'hui par le comité directorial de cette institution, payable aux actionnaires, lundi 7 février prochain et les jours suivants. 25jan

GLACE DE FRESH POND.

PROVENANT des chargements des navires Louisa, Kate, Row, James Perkins, Camera, Monsoon; barques Turbo, Azof, Stamboul, Eurotas, Flora, et brick Alvarado, à être emmagasinée et à arriver. Cette glace sera vendue par grande ou petite quantité, à la convenance des habitants de la ville et de la campagne, ainsi que pour les bateaux, et le commerce de la campagne. Des glacières situées rue du Commerce, [illegible], encoignure Poydras et St Charles, encoignure Robin et Religieuses et au dessous du dépôt du rail road Pontchartrain.

Les ordres de la campagne seront remplis avec soin, et des crédits seront ouverts contre des acceptations valables en ville.
A. W. BOSWORTH, Agent,
24jan—6m No 9, rue du Commerce.

Changement de domicile.

LE soussigné a transféré son domicile du No 57, rue du Canal, au No 17, rue de Chartres, où il ouvrira aujourd'hui, à midi, son riche assortiment de modes, nouveautés, objets de toilette, parfumerie, etc. Il invite les Messieurs et les Dames à venir le visiter.
D. F. WAYMOUTH,
19 jan 17, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Victoria, de Bordeaux:
20 barriques St Julien.
20 do Chateau Margaux.
[illegible] do St Estephe.
12 do Cantenac.
8 do Pauillac.
4[illegible] do Cantenac (preuve Bachelot).
16 do Beychevelle.
1[illegible] caisses vin rouge Pauillac Médoc.
47 do Cantenac (Médoc).
74 do St Julien Beychevelle.
100 do St Julien Médoc.
P. LONGIS,
24jan 116 rue Royale.

EN débarquement du brick Salvadora:
70,000 cigarres de la marque Progreso.
25,000 do do à la Española.
4,500 paquets de cigarettes marque Española,
à vendre par B. VALLS,
24 jan 37 Commune.

CHANGE SUR GENES—A vendre par D. LANATA
24janv 9, Jefferson.

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par D. LANATA
24janv 9, Jefferson.

EN débarquement du navire Victoria, venant de Bordeaux:
100 caisses vin rouge à vendre par
AUG. MOLIER,
24 jan Rue St Louis, No 90.

EN débarquement du navire Asia, venant du Havre:
[illegible] Champagne, à vendre par
AUG. MOLIER,
24 jan—6 Rue St-Louis, No 90.

EN débarquement du navire Bangor, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge Montferrand.
20 do do Médoc.
20 do do St Emilion.
15 do do St Estephe.
5 do do Haut Brion.
3[illegible] barils vin blanc, à vendre par
AUG. MOLIER,
24 jan—6 Rue St Louis, No 90.

TABAC—44 balles Vuelta de Abajo, [illegible] en débarquement du brick [illegible] de la Havane, et à vendre par L. CANTIN,
24jan 13 1/2 rue des Magasins.

SARDINES—Ayant droit au drawback: [illegible] caisses contenant des boites 2/4 et 1/2 boites, à vendre par
S. D. GRATIAA,
35, rue Natchez.

DIVERSES—Reçu par les derniers arrivages: 100 barriques Bordeaux vin rouge commun et bon ordinaire; 50 do [illegible]; 300 caisses do do bon ordinaire, 300 do do fin et extra fin; 50 do do Chamberlin et extra St Romanée; 24 barriques vinaigre blanc; 2000 boites sardines à l'huile, 10,000 1/2 do do; 1000 1/4 do do do; 300 do champignons au naturel; 100 1/2 do do do; [illegible] petits pois au naturel; [illegible] truffes; 100 caisses fruits au jus assortis, [illegible] paniers bouteilles vides [illegible] à vendre par
S. D. GRATIAA,
21 jan 35, rue Natchez.

EN débarquement du navire Victoria, de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
10 demi pipes et 10 quarts de cognac J. J. Dupuy.
25 caisses prunes de 10 jarres chaque.
1 1/2 pipes cognac pâle et 10 quarts cognac de Rastau Charruyer.
300 caisses cerises à l'eau de vie.
40 do fruits au jus.
40 do Chat-au-Margaux.
400 rames de papier à lettres.
RAYMOND CAHUZAC,
22 jan 34, rue de la Levée.

EN débarquement du navire Victoria, de Bordeaux: 1,000 demi boites sardines à l'huile de P. Rondenet & Co; 75 caisses de 24 bouteilles fruits au jus assortis; 15 caisses de 30 demi bouteilles fruits au jus assortis à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co.,
21 jan—1m 99 rue de la Douane.

NOIR ANIMAL en grain et poussière, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
22 jan—1m 99 rue de la Douane.

ON demande à acheter des propriétés bien situées. S'adresser à
TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
22 jan—1m 99, rue de la Douane.

DRAP—40 caisses de drap d'un genre supérieur et ployé en forme de livre, en magasin et à vendre par
DE FOREST & Co.
21jan 20, Douane.

CHAUSSETTES en laine—6 caisses chaussettes épaisses, en magasin et à vendre par
DE FOREST & Co. 20, Douane.
22jan

COUTIL de Hamilton, Hamiltonville et Madison en magasin et à vendre par
DE FOREST & Co., 20, Douane.
22jan

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—371 caisses en débarquement des navires Chs. Carroll, Niagara et Kilby, à vendre par
R. G. HOBBS,
22 jan 12, rue de la Douane.

SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé une société à dater du 1er courant, sous la raison HEWS et REED, pour la manufacture des meubles de toutes façons, à leur manufacture à vapeur, rue Gironde, entre les rues Poydras et Hevia. Une attention toute particulière sera donnée à la confection de secrétaires, armoires, commodes, bureaux. Les ordres qui seront laissés au magasin de meubles de M. McDuff, 75, rue des Magasins, seront remplis avec promptitude.
GEORGE HEWS.
21janv—1m B. B. REED.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 18 janvier 1848.

LES détenteurs de billets et de post notes de cette Banque, ainsi que ceux auxquels des balances sont dues sur des dépôts faits avant le 1er juin 1842, sont priés de présenter leurs réclamations à la Banque, le plutôt possible, afin de régler sur les bases auxquelles on conviendra.
V. ALLAIN,
20 jan—3 Président.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX,

Par Eugène Sue.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX se composeront de sept romans ayant pour titre, l'Orgueil, la Luxure, la Paresse, la Gourmandise, l'Envie, l'Avarice et la Colère.

Chacun de ces romans formera une histoire distincte, et ils n'auront entre eux aucune corrélation.

Le premier roman des Sept Péchés Capitaux (dont le premier numéro est en vente), formera 3 volumes, il a pour titre l'Orgueil, pour second titre la Duchesse.

Prix de chaque livraison (édition de la Semaine littéraire) 15 cts. En vente chez
VICTOR HEBERT,
21janv 149, rue de Chartres.

LES SOUSSIGNÉS offrent à vendre en débarquement du navire Vistula, de Bordeaux, les marchandises suivantes:
24 caisses prunes sèches en paubans et boites de fantaisie.
30 barriques vin rouge pour familles,
20 do blanc do.
8 demi pipes eau-de-vie,
50 mille capsules assorties pour bouteilles.
30 paniers bouteilles vides.
50 caisses abricots à l'eau de vie.
50 do prunes do.
50 do cerises do.
20 do poires
100 do fruits assortis.
50 do fruits conservés au jus.
50 do Guignolet,
3 do gelée de fruits, de 96 pots chaque.
3 do [illegible]
4 do truffes en boites,
4 do cèpes à l'huile,
4 do fruits confits.
COURVOISIER & CO.,
21 déc Encoig. Royale et Orléans.

CAFÉ ET SALON D'HUITRES,

Vis-à-vis le Théâtre Français,
Tenu par S. TRAPANI.

LE Sr TRAPANI invite les amateurs de bonnes huitres fraiches et soupes aux huitres à visiter son salon, où ils trouveront toujours un bon assortiment d'huitres et de liqueurs de 1re qualité.
11jan—1m

CIGARES DE LA HAVANE—13,000 Principes. [illegible]

HOTEL D'ORLEANS.

ON demande une bonne repasseuse et une bonne laveuse sachant parler le français.

Mme Anne George prévient le public en général qu'elle a de très bonnes chambres très bien meublées et à bon marché; elle en a depuis $25 jusqu'à $50 par mois, y compris logement et nourriture, elle a aussi de très belles chambres de famille, depuis $1 25 cts. jusqu'à $2 par jour. 22jan—1m

ON désire trouver un emploi pour une personne arrivant en cette ville, parlant le français et l'anglais, parfaitement qualifiée pour tenir la correspondance et de la comptabilité. Cette personne joint sa longue expérience dans les affaires, une connaissance approfondie des marchandises et peut s'appuyer sur les plus chaudes et les plus honorables recommandations.

On n'aurait pas d'objections pour un engagement sujet à un essai de quelque temps.

S'adresser au Bureau de ce journal. 22 jan ☞

EN débarquement du navire Victoria, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
320 barriques vin rouge de diverses qualités;
122 demi-barriques et barils vin blanc, Haut Sauterne.
1090 caisses vin rouge St Julien;
77 do vin blanc Haut Sauterne;
10 quarts de pipe Cognac, de preuve, de Castillon.
G. M. LUCAS,
22 jan 30, rue Bienville.

Aux Marchands, Habitants et Médecins de la campagne.

ON trouve toujours chez le soussigné des médecines, drogues, produits chimiques, instruments de chirurgie et autres, &c. &c., garantis de première qualité et à des prix modérés. Il a des relations directes avec les premières maisons d'Europe et du Nord, et peut en tout temps fournir des remèdes très frais, n'en demandant que de faibles quantités à la fois, souvent renouvelées.
A. A. PEYCHAUD,
21 jan—1 an 123, rue Royale.

Chapeaux Paille d'Italie.

A vendre au magasin du soussigné, 76 rue de Chartres, au plus bas prix de la place, 60 cartons CHAPEAUX PAILLE D'ITALIE, parfaitement assortis, pour hommes et enfants de tout âge.
26jan—3 P. LEVERETT.

UN Monsieur désire se mettre en pension dans une famille française, où il n'y aurait pas d'autres pensionnaires. Les renseignements seront échangés, on le désire. S'adresser au bureau de ce journal. 26 jan—3t

Marchandises de printemps.

REÇU par les navires Asia et Narragansett du Havre:
6 caisses coutils français, nouveauté.
2 do toiles du Nord.
2 do mousseline [illegible] brodée [illegible]
2 do [illegible] brochée pour rideaux.
2 do rubans [illegible]
2 do Organdi [illegible]
1 do barège [illegible]
[illegible]
2 do ombrelles unies et à frange.
10 douzaines pèlerines brodées à pointe.
6 do écharpes [illegible]
1 caisse fleurs [illegible] pour chapeaux.
[illegible] do mouchoirs madras fond blanc 36 pouces.
6 malles chemises de couleur, bel article.
1 caisse serge noire pour tailleurs.
1 do éventails, à vendre par
FRED. BONIS, 58, rue Conti,
25 jan en face la Banque de la Louisiane.
N. B. Tous ces articles ont droit au drawback.

A vendre par le soussigné et à débarquement du navire Bangor, de Bordeaux:
100 caisses fruits à l'eau de vie assortis.
26jan VICTOR MAIGNAN, 67, St Louis.

EAU de vie fine preuve de J. J. Dupuy, au quart et demi pipe, ayant droit au drawback, à vendre par
26 jan VICTOR MAIGNAN, 67, St Louis.

VIN en caisses—300 caisses de 12 bouteilles St Julien, ayant droit au drawback, à vendre par
26jan VICTOR MAIGNAN, 67, St Louis.

VINS fins en barriques et en caisses, abricots et prunes à l'eau de vie, cerises à l'eau de vie, fruits au jus, &c., &c. à vendre par
26jan VICTOR MAIGNAN, 67, St Louis.

BOUCHONS pointus—10 balles de 20 [illegible] à vendre par
26jan VICTOR MAIGNAN, 67, St Louis.

EN débarquement du navire Rhodes, venant de Marseille: 100 caisses absynthe de la marque Pernod, Brunelles & Co. ayant droit au drawback, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
26jan—6t No 90, rue St Louis.

EN débarquement du navire Narragansett, venant du Havre: 140 paniers Champagne en bouteilles et demi bouteilles, ayant droit au drawback, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
26 jan No 90, rue St Louis.

EN débarquement du navire Bowditch, venant du Havre: 2000 boites sardines, de la marque bien connue E. Guilloux, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
26 jan—6 No 90, rue St Louis.

ALCOOL—[illegible] barils alcool en déchargement du bateau à vapeur St Cloud et à vendre par
NATHAN JARVIS & CO.
26 jan Encoig. Magasins et Commune.

TÉRÉBENTHINE—30 barils térébenthine, en débarquement du brick [illegible], à vendre par
NATHAN JARVIS & CO.
26 jan Encoig. Magasins et Commune.

VITRES—300 caisses vitres en magasin du navire Robert Burton et à vendre par
NATHAN JARVIS & CO.
26 jan Encoig. Magasins et Commune.

ALCOOL en débarquement et à vendre par
M. BONNABEL,
26 jan Magasin rue Tchapitoulas.

BOUTEILLES VIDES—20 paniers en débarquement du navire Jupiter de Marseille, à vendre par
NUMA LACOSTE,
21jan 147, rue Royale.

VINAIGRE DE VIN BLANC—[illegible] barils de la marque Menier Frères, en débarquement du navire Lorena, de Bordeaux, à vendre par
NUMA LACOSTE,
21jan 147, rue Royale.

EN débarquement du navire Bangor et à vendre par le soussigné: 92 barriques vin rouge St Emilion, Pauillac, Médoc, Gruau Larose, Chateau Margaux; 8 demi barriques vin rouge St Emilion; 25 caisses de 12 bouteilles Pauillac Médoc, Cantenac Médoc; 20 caisses de [illegible] pots abricots [illegible] prunes; [illegible] cerises.
NUMA LACOSTE,
21 jan 147, rue Royale.

Toiles! Toiles! Toiles!

GIQUEL & JAMISON,
No 6, rue de Chartres.

REÇOIVENT en ce moment un bel assortiment de toiles de toute espèce, qu'ils vendront à très bon marché.

Toiles d'Irlande et de Paris, toiles à draps 10/4 et 12/4, [illegible] serviettes, nappes damassées, [illegible] rideaux [illegible] chollet de tous les prix, &c. &c.

RESINE No 1—40 barils résine No 1, et 200 barils goudron, en débarquement à la 3e Municipalité, et à vendre par JOHN HAYMAN,
64, rue Poydras, 11, Magasin Rouge, 3me Municipalité. 20 jan

CIGARES DE LA HAVANE—200,000 Regalias, en déchargement du brick Millaudon, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO,
20 jan 32 Vieille Levée.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—112 caisses en débarquement des navires Uriel et Harrisburg, à vendre par
G. W. DUNBAR,
15 janv 30, rue de St Louis.

CIMENT—700 barils ciment de Rosendale, en débarquement du brick Capt. Tom, 3e Municipalité, à vendre par JOHN HAYMAN & Co.
79, rue Poydras, 11, Magasin Rouge, 3me Municipalité. 20 jan

PLATRE DE PARIS—450 barils plâtre de Paris en débarquement du brick Capt. Tom, 3e Municipalité, et à vendre par
JOHN HAYMAN, &Co.
79, rue Poydras; 11, Magasin Rouge, 3me Municipalité. 20jan

LE soussigné vient de recevoir, d'importation directe, les articles suivants, qu'il vendra à très bas prix. Nouvelles grenadines, magnifiques Barèges, [illegible], gros de Naples, toiles du Nord, mouchoirs de batiste, mousseline, toile blanche riche, tarlatane [illegible] pour dames et enfants, [illegible] et autres articles que le soussigné vendra à des prix bien au-dessous des prix courants.
A. C. GOUGH,
11 jan [illegible] rue de Chartres.

SUCRE RAFFINÉ—400 caisses sucre en pain, écrasé et en poudre, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
11 jan 68, Magasins.

POIVRE—300 sacs de poivre, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
11 jan 68, Magasins.

SAVON DE CASSE—1500 en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
11 jan 68, Magasins.

SUCRE DE LA HAVANE—75 caisses sucre brun de la Havane, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
11jan 68, Magasins.

CAFE DE JAVA—400 sacs café de Java, en magasin, et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
11 jan 68, Magasins.

MAQUEREAUX en barils, 1/2 barils, quarts Nos 1, 2 et 3, en magasin, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
11 jan 68, Magasins.

THE—En demi boites de 6 et 12 liv. Impérial, poudre à canon, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
11 jan 68, Magasins.

CHANDELLES—400 caisses blanc de baleine assorties, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
11 jan 68, Magasins.

SALERATUS—30 barils saleratus en déchargement du navire Mandarin, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
11 jan 68, Magasins.

MAQUEREAUX—100 barils maquereaux No. 3, en déchargement de la barque Antelope, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
11 jan 68, Magasins.

THE—30 boites et demi boites thé impérial, poudre à canon, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
11 jan 68, Magasins.

EN déchargement du navire Victoria, de Bordeaux—45 barils vin blanc, à vendre par
E. ROCHEREAU & Co,
21 jan 17 et 19 rue St Louis.

GUANO—[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi, 28 Janvier 1848,
6me représentation de
MONSIEUR ET MME MONPLAISIR.
La première représentation de
AZELIA,
Ou l'Esclave Syrienne,
Ballet en un acte, par M. Bartholomin.
Première représentation de
Un Bal Travesti,
Divertissement en 1 acte, par M. Bartholomin.
Le Caporal et la Payse,
Vaudeville en un acte.
LE PROTEGE,
Vaudeville en un acte.
On commencera à 6 heures 1/2.
Dimanche 30, avant-dernière représentation de M. et Madame MONPLAISIR.

Concert Vocal et Instrumental

PAR MADAME ABLAMOWICZ.

CE concert aura lieu jeudi 27 janvier, à la Salle de l'Armory. Mme Ablamowicz sera assistée par M. Carrière, [illegible] de Paris, M. Krollman, violoniste distingué, et M. Molier qui tiendra le piano.

Mme Ablamowicz chantera les morceaux [illegible] des opéras, et quelques unes des [illegible] mélodies irlandaises, anglaises et écossaises.

Le concert commencera à 7 heures et demie.

Prix d'entrée $1 par personne. Billets de famille, admettant 3 personnes, $2. On peut se procurer des billets chez tous les marchands de musique, ainsi qu'à la porte.

Pour plus amples informations voyez les petites affiches. 26 jan—4t

SEPTIEME ASCENSION.

MADEMOISELLE EMMA V. de Bordeaux, fera sa septième ascension dimanche prochain 30 courant, de une heure à une heure et demie de l'après-midi, partant de l'Hypodrome de Bingaman, à Alger, de l'autre bord du fleuve, en face du faubourg de la Première Municipalité.

Mademoiselle Emma fait ses remerciments au public pour l'encouragement qu'elle en a reçu durant cette dernière, et espère mériter la continuation de cette bienveillance. Elle est satisfaite d'avoir plu aux habitants de la Nouvelle-Orléans et d'Alger que les promesses qu'elle leur avait faites ont été tenues.

Par suite des arrangements pris avec le propriétaire [illegible] de la Première Municipalité, deux bateaux à vapeur traverseront le fleuve pour transporter les visiteurs.

☞ Il y aura des places réservées aux dames.

Entrée, Cinquante sous, enfants et domestiques, moitié prix. 26 jan—4t

SALLE ST-LOUIS.

BAL D'ENFANS, TRAVESTI.

POUR répondre au désir de plusieurs familles, M. Ruffier donnera à la Salle St Louis, le samedi, 29 courant, un BAL D'ENFANS, travesti.

M. Ruffier profitera de cette occasion pour offrir à ses jeunes amis 50 prix ou des présents. Les enfans en entrant dans la Salle recevront un billet avec un numéro, lequel numéro leur vaudra un prix à la sortie.

Le bal commencera à 6 heures à 9 heures on tirera pour les prix, et le bal continuera jusqu'à 10 ½.

Prix d'entrée—Grandes personnes, $1 00
Enfans, 50

SALLE ST-LOUIS.

BAL ET SOUPER DES PERES DE FAMILLES.

UNE liste de souscription est ouverte au bureau de la susdite Salle pour un magnifique BAL et SOUPER qui sera donné le lundi, 6 mars, par les pères de familles.
S'adresser à H. RUFFIER,
13 jan Locataire de la Salle St Louis.

SOIRÉES ÉLÉGANTES

de M. et Mme HAZARD,
A la nouvelle salle de bal de la rue St Charles, entre Hevia et Girod.

A une assemblée de souscripteurs, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés directeurs, savoir:
J. U. Lavillebeuvre, B. J. Peters Jr.
Hipolyte Mossy, Jugé Bright,
Dr Cury, R. C. Faulkner.
A. N. Way.

Il a été résolu par la même assemblée qu'il serait donné une série de huit bals, le premier devant avoir lieu le jeudi 20 janvier, et les autres les jeudis de chaque semaine suivante.
P. F. HAZARD, Directeur.

Les personnes qui désirent souscrire, devront s'adresser à M. HAZARD, à l'adresse ci-dessus. [illegible] janv—1m

MUSIQUE DE SOIRÉES ET DE BALS, MUSIQUE MILITAIRE.

MR. H. E. Lehmann, chef d'orchestre de la Société Philharmonique et de Bals de sociétés particulières, et artiste du Théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour, pour Soirées et Bals particuliers.

Il est pourvu de Quadrilles, Waltzes, Polka, Redowa et du dernier genre et actuellement en vogue dans les salons de Paris.

M. Lehmann, chef de musique du bataillon d'artillerie, offre aussi ses services aux autres corps militaires [illegible] compagnies, banquets [illegible]

S'adresser à son domicile, rue Ste Anne, No 191, entre Bourgogne et Remparts, ou au bureau du contrôle du Théâtre d'Orléans. 23 nov—2m

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, à vendre. S'adresser à EDWD. SHIFF,
23 déc No 79 rue du Canal.

FONDS de la Banque des Citoyens, à la convenance des acheteurs, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & CO.,
10 jan 99 rue de la Douane.

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
23 déc 28, rue St Louis.

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
PIERRE POUTZ,
[illegible], Douane.

CHANGE SUR LA HAVANE à courte vue, à vendre par W H SIMMONS,
20 nov 30 rue Gravier.

J. E. LOBRE.
24, rue de Chartres, entre Bienville et Conti,
INFORME respectueusement les dames, qu'il vient de recevoir un assortiment très varié d'articles de fantaisie pour bals et soirées, composé de Gants, portes-bouquets, carnets de bal peignes, épingles et fleurs pour coiffures, rubans, bracelets, ainsi qu'une très grande quantité d'autres articles qu'il invite les dames à venir visiter. 19jan—1m

Grande vente annuelle d'habillements à très bas prix.

ALFRED MUNROE & CO, No 24 rue des Magasins, ayant un grand assortiment d'habillements d'hivers, s'offrent maintenant en vente à des prix plus réduits que jamais; nous pensons qu'il faut [illegible] un sacrifice que de garder nos marchandises pendant l'été. C'est généralement notre règle de conduire en affaires, mais cette année nous sommes désireux à offrir à nos patrons un très grand bénéfice.

Habits et redingotes de drap de qualité	$10 @ 25,
[illegible]	9 @ 20,
Pantalons de casimir en couleur, belle qualité à	$4
do do do meilleure do de	$4 50 @ 7,
do satin laine do	$7 @ [illegible]
Sacs et paletots croisés (ancien prix $8), à vendre pour	$5 50

Un magnifique assortiment d'habits bleus en cotonnade.
Gilets de satin noir, de différentes qualités, à bon marché.
Gilets de satin couleur do do
do de cachemire en couleur, irrégulier do
Chemises de toile et jaconat, de différentes formes.
☞ Cette vente commencera le 14 courant et se continuera que pendant 2 semaines. Tous ces articles seront vendus à prix fixes, et nulle réduction ne sera faite. 19 jan—1m

EN déchargement du navire Lorena de Bordeaux:
5 1/4 pipes Champagne, cognac Olivier,
7 1/4 do do do do
6 1/4 do de preuve, cognac J. J. Dupuy
10 1/4 do do do do
40 barriques vin rouge Médoc, Ch Bachon 1844
20 do do Montferrand.
24 caisses vin blanc Sauterne.
20 barils Sauterne do; 20 do Barsac.
60 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
5janv 11 & 15, St Louis.

A vendre en débarquement du navire Arkansas, de Bordeaux,
100 barils vin blanc, Haut Sauterne, par
POUGET FILS,
19jan rue Conti, entre Chartres et Levée.

EN déchargement du brick Millaudon de la Havane:
40 boites cigares Regalias Shakespeare, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
19jan 11 et 15 St Louis.

FORMAN & KENNEDY, Marchands-Commissionnaires, No 75, rue Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans. 3 jan

CHARGEMENT du navire Mary et Adeline.—4,000 barils chaux de Thomaston, en déchargement et à vendre par
JOHN HAYMAN & Co.
5janv 79, Poydras et 11, Magasins Rouges.

DRAPS—9 caisses DRAPS ANGLAIS superfins, à vendre à bas prix pour [illegible] consignation.
DUNCAN KENNEDY,
5janv 52, rue Toulouse.

ON demande à louer dix forts nègres. Ceux qui sont accoutumés à travailler dans les magasins seraient préférés.
EMERSON, TOURNE & Co,
11jan 138, rue Tchoupitoulas.

CLEOPATRE.

TRAGEDIE en 5 actes, par Mme Emile de Girardin. En vente chez V. HEBERT,
149, rue de Chartres.

EN VENTE chez Victor Hebert, Magasin 149 rue de Chartres; Ne touchez pas à la Reine, opéra comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique de Xavier Boisselot. 10 jan

A vendre à l'amiable pour cause de départ.

LES existences et la suite au bail d'un très bon Hôtel garni et Restaurant, existant depuis plusieurs années, ayant une très nombreuse clientèle et situé dans une des meilleures positions de la ville, au centre des affaires. On le vendra avec ou sans l'argenterie. Pour plus amples renseignements, s'adresser sur les lieux.
18jan—6t Rue Bienville No. 30

Bon marché! Bon marché!

LES soussignés invitent les personnes qui seraient en besoin des articles suivants, de visiter leur stock, qu'ils offrent à des prix extrêmement réduits:

Lampes solaires, sculptées et unies, avec réflecteur en papier très élégant.

Chandeliers en plaqué, 1re qualité.

Pots et services à thé, plaqué anglais, fourchettes et cuillers en argent d'Allemagne, du plaqué de très bonne durée et ayant l'apparence de l'argent.

Couteaux et fourchettes assortis ou couteaux seulement.

Services à thé, [illegible] Japon; verres taillés et unis.

[illegible]